

MODIFICATION 03

Cette modification vise à modifier l'appendice 1 - Formulaire de prix combiné et à diffuser des questions et des réponses.

A) APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**Section : TABLEAU DES PRIX UNITAIRES****Ancienne version :**

B						
EMPLACEMENT DU PROJET 1 - CHANTIER DE LA CONDUITE PRINCIPALE ET DU RÉSERVOIR						
4.2	Fourniture et installation d'une boîte de tirage :	26 05 31				
4.2.1	dans l'aire aménagée		10	Ch.		
4.2.2	dans la structure routière		0	Ch.		

Version révisée :

B						
EMPLACEMENT DU PROJET 1 - CHANTIER DE LA CONDUITE PRINCIPALE ET DU RÉSERVOIR						
4.2	Fourniture et installation d'une boîte de tirage :	26 05 31				
4.2.1	dans l'aire aménagée		5	Ch.		
4.2.2	dans la structure routière		5	Ch.		

Ancienne version :

D						
EMPLACEMENT DU PROJET 3 - CHANTIER DU POSTE DE POMPAGE FAIRVIEW						
2.1	Fourniture et installation de la conduite principale : PEHD de 400 mm de diamètre	33 14 16	90	lm		

Version révisée:

D						
EMPLACEMENT DU PROJET 3 - CHANTIER DU POSTE DE POMPAGE FAIRVIEW						
2.1	Alimentation et installation d'une conduite d'eau principale en PVC DR18 de 400 mm ou de 250 mm de diamètre	33 14 16	100	lm		

On demande aux soumissionnaires d'effectuer ce changement comme il se doit. S'il n'a pas été fait dans la soumission, l'État le fera au nom du soumissionnaire et se servira du prix unitaire fourni pour obtenir le prix calculé total correct.

B) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q17 La Section 40 70 10 sur le câblage de communication du réservoir et le dessin E-002 indiquent la portée des travaux de communication dans le cadre du contrat. Précisez à quel élément de paye de l'annexe 1 cela s'applique.

R17 L'élément B 4 du tableau des prix.

Q18 La section 26 05 00 1.1.1.1.2 indique que l'entrepreneur doit prévoir le changement de cube de Fortis Alberta. Confirmez que la division 26 doit fournir la dalle de béton préfabriquée pour le changement de cube Fortis 755-0557. Fortis Alberta fournira et procédera au changement de cube.

R18 L'entrepreneur sera responsable de la fourniture et de l'installation de la base de béton préfabriquée pour le changement de cube et de la base en béton armé précontraint pour le transformateur, conformément aux exigences de Fortis Alberta. Fortis Alberta fournira et procédera au changement de cube et à l'installation du transformateur.

Q19 Le dessin E-121 n'indique pas la protection des postes de garde de service pour 75 KVA PMT ou le changement de cube. Pouvez-vous clarifier ce point?

R19 Des postes de garde seront nécessaires pour le changement de cube et le transformateur.

L'entrepreneur doit inclure dans le prix de son offre un total de huit poteaux d'acier remplis de béton de 150 mm de diamètre sertis dans du béton.

Q20 J'ai remarqué que ce projet avait déjà fait l'objet d'un appel d'offres et avait été retiré. Pouvez-vous me dire pourquoi il a été retiré?

R20 Conformément à l'IP06 « Fonds insuffisants », le Canada a annulé la demande de soumissions parce que la soumission conforme la plus basse excédait le montant du financement alloué aux travaux.

Q21 Je ne trouve nulle part dans les documents une ventilation de la portée et des quantités qui permette d'établir le prix des éléments requis. Serait-il possible d'ajouter l'annexe aux documents?

R21 Le Formulaire de soumission et d'acceptation se trouve dans le document d'appel d'offres, pages 10 à 14.

Q22 Dessin G-003 Détail 1 : Référence au remblayage avec des matériaux à faible résistance régulée. Veuillez fournir l'élément de paye et la quantité requise.

R22 L'élément B 1 du tableau des prix. Utiliser la vue en plan du réservoir et de la chambre de valve pour mettre à l'échelle les dimensions requises. Supposons une profondeur de 4,0 m. Injecter au moins 1,0 m de coulis à tous les bouts de tuyau.

Q23 Dessin G-003 Détail 1 : Veuillez fournir des détails sur la profondeur, les dimensions et la construction de la structure (c.-à-d. coulée en place ou préfabriquée, épaisseur de la dalle du mur ou du dessus, etc.)

R23 Le réservoir et la chambre de valve existants sont de construction moulée en place. Voir également la réponse à la modification 3, question 22.

Q24 Dessin G-003 Détail 1 : L'abandon des lignes doit-il être jointoyé?

R24 Toutes les lignes identifiées comme devant être abandonnées doivent être injectées à l'aide de matériaux à faible résistance régulée. Injecter au moins 1,0 m de coulis à tous les bouts de tuyau.

Q25 Dessin C-111, C-112, C-113 Veuillez fournir l'élément de paye et la quantité pour l'excavation commune.

R25 Les frais d'excavation commune seront payés sous l'élément B 5.1 du tableau des prix.

Q26 Dessin C-111, C-112, C-113 Veuillez confirmer que le fossé Mannix sera utilisé pour l'élimination des matériaux excavés en excédent.

R26 L'excédent de matériaux d'excavation non organiques peut être éliminé à la fosse 69 près du terrain de camping auxiliaire de Lake Louise. Toutes les matières organiques doivent être enlevées et éliminées à l'extérieur du parc national.

Q27 Dessin C-111, C-112, C-113 Nous demandons que l'élément de paye 5.1 – Chemin d'accès, soit

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-18-0257/A

Amd. No. - N° de la modif.
001

Buyer - l'acheteur
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P420-18-0257

File Name - Nom du dossier
Assainissement des sites contaminées à la suite du feu de forêt de Kenow – Parc
national des Lacs-Waterton

mesuré en m², car certaines zones n'ont pas une largeur uniforme (branchements, etc.).

Q27 La construction du chemin d'accès sera payée en vertu de l'élément B 5.1 du tableau des prix.

Q28 Dessin C-111, C-112, C-113 Nous demandons un élément de paye et des quantités pour le défrichage et l'arrachage.

R28 Le défrichage et l'arrachage seront payés à l'élément B 2 du tableau des prix.

Q29 L'entrepreneur doit-il obtenir des permis d'aménagement et de construction?

R29 Non.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.